

Remboursement des salaires et des charges

- ▶ Indiquez simplement le coût horaire chargé par stagiaire sur la confirmation de gestion de stage

Frais de restauration

- ▶ Coût réel plafonné à **19,00 €HT** par repas

Frais d'hébergement

- ▶ Coût réel par nuit (avec petit déjeuner inclus) et par personne plafonné à :
 - ▶▶ **75 €HT** pour la province
 - ▶▶ **80 €HT** pour la région parisienne, les DOM et l'étranger

Forfait séminaires (sont inclus : l'hébergement, les repas, les pauses, la location de salle et le matériel)

- ▶ Coût réel plafonné par jour et par stagiaire à :
 - ▶▶ **156 €HT** pour la province
 - ▶▶ **195 €HT** pour la région parisienne, les DOM et l'étranger

Indemnités kilométriques

- ▶ Barème de l'entreprise plafonné à **0,44 €HT** par km

Autres frais de transport

- ▶ Coût réel

ATTENTION
N'envoyez pas de justificatifs !
Conservez-les pour pouvoir les
présenter en cas de contrôle.

Autres frais

- ▶ Location de salle, matériels et supports pédagogiques :
 - ▶▶ Coût réel

TRAITEMENT COMPTABLE DES REMBOURSEMENTS D'AGEFOS PME Ile-de-France

Toute facture adressée à AGEFOS PME (stages, frais annexes, contrats jeunes, etc.) se traduit dans votre comptabilité au débit d'un compte tiers (compte 46 « débiteurs et créditeurs divers » et au crédit des comptes 791 « transfert de charges d'exploitation » et 4457 « TVA collectée »).